



Municipalité de Rivière-Beaudette
Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que :

DÉROGATION MINEURE 2024-07

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 766 831 appartenant à Mme Carole Duranleau et Shawn Kennedy afin de régulariser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché à 119,08 m² au lieu de 100m, lors de la séance ordinaire du conseil le 10 juin 2024 à 19h à la Mairie au 663 chemin Frontière.

Le conseil tient par la présente, à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 10 juin 2024 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 13^{ième} jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé,
Directrice générale